



## Prime « PEPA » : précisions sur les modalités de versement

Le 22 Mars dernier, en pleine crise sanitaire du Covid-19, Alexandre BOMPARD annonçait le versement d'une prime de 1000 euros nets (dite prime « Macron ») à l'ensemble des salariés du Groupe Carrefour présents sur le terrain (magasins, drives, ou entrepôts). Cette prime récompensant « *l'immense effort collectif* » mené par les équipes pour traverser cette crise et redorant ainsi l'image de la grande distribution en général et celle du Groupe Carrefour en particulier.

### Aujourd'hui la Direction en précise les modalités :

- Le versement de la prime **en une seule fois, en Mai.**
- Le versement d'un **montant identique de 1000 euros nets pour tous les salariés ayant été en contact avec la clientèle** (magasins, drives et entrepôts) sur la période du 12 mars au 03 mai inclus.
- Les salariés des sociétés **Hyper, Market, Supply, Carautoroute, So Bio, MJB**, hors sièges et les 37 agences **Banque** ouvertes, sont concernés.
- Le versement de la prime sans aucune condition **d'ancienneté ni de prorata en fonction du temps de travail**.
- Les personnes absentes pour ALD, maladie, garde d'enfant qui auront travaillé sur cette période sont éligibles également.

**Dans un souci d'équité vis-à-vis notamment de l'encadrement, le SNEC a écrit à Jérôme NANTY, DRH Groupe et France, et obtenu les modalités suivantes :**

- ✓ Les salariés percevant une rémunération **supérieure à 3 SMIC ne seront pas exclus de ce dispositif et percevront la prime.** (Mais sera imposable et soumise à cotisation)
- ✓ Les salariés **des sociétés et établissements Sièges ayant participé à l'effort national en effectuant des renforts en magasin ou sur entrepôt, bénéficient** d'une prime qui sera versée sous une autre forme.

**Dans le contexte de crise sanitaire actuel le SNEC a rappelé l'importance d'avoir un dialogue social renforcé. Ces mesures en sont le résultat.**

**Tous les salariés du Groupe Carrefour présents sur le terrain en première ligne doivent être récompensés pour leur investissement !**

**C'est pourquoi le SNEC n'aurait pu accepter un manque d'équité...**

**SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille**

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27

*Agir Ensemble*